

# VILLE DE RIORGES

N° 1\_2

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **22 MARS 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 23 mars 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Eric MICHAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Blandine LATHUILLIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :*

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Isabelle BERTHELOT

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Eric MICHAUD	Roland DEVIS
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Martine SCHMÜCK
Nabih NEJJAR	Bernard JAYOL
Stéphane JEVAUDAN	Thierry ROLLET
Alain ASTIER	Pierre BARNET
Blandine LATHUILLIERE	Isabelle BERTHELOT
Valérie MACHON	Pascale THORAL
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-1\_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2018

Affichage : 23/03/2018

ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DES DECISIONS MUNICIPALES  
PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE  
DU 8 FEVRIER 2018, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 8 février 2018, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2018.09	Nettoyage des locaux de l'hôtel de ville - Approbation d'un contrat d'entretien à passer avec l'ADAPEI Loire "Les Ateliers Roannais" <i>Pour un an reconductible une fois – Les coûts de produits d'entretien et de la prestation journalière s'élèvent respectivement à 6,01 € HT et à 35,20 € HT</i>	12 février 2018
2018.10	Installation élévateur pour personne à mobilité réduite - Approbation d'un contrat d'entretien à passer avec la société ARATAL SAS <i>Pour un an, reconductible trois fois un an – Deux visites préventives par an – Année 2018 offerte – A compter de 2019 : 365,50 € HT</i>	12 février 2018
2018.11	Rénovation de l'étanchéité de la toiture du groupe scolaire de Beaucueil - Approbation du marché à passer avec la société SOPREMA ENTREPRISES <i>Pour un montant de 12 650,76 € HT - Travaux programmés sur février/mars 2018</i>	12 février 2018
2018.12	Mission d'expertise des véhicules mis en fourrière - Approbation d'un contrat de gré à gré <i>Passé avec la SARL CHOUZET pour une durée de un an renouvelable dans la limite de cinq ans – Montants interventions : 61 € HT pour voitures particulières et 30,50 € HT pour cyclomoteurs, motocyclettes...</i>	1 mars 2018

2018.13	Location de bouteilles de gaz (Argaz) pour les ateliers municipaux - Approbation d'une convention à passer avec Air Products R.G.I. SAS <i>Pour une durée de 5 ans – 220 € HT pour une bouteille (pour les 5 ans) + coût des recharges</i>	1 mars 2018
2018.14	Fourniture d'un praticable de gymnastique - Approbation du marché à passer avec la société KASSIOPE <i>31 341,70 € HT – Pose semaine 15 pour ouverture au public le 16 avril 2018</i>	5 mars 2018
2018.15	Sinistre du 26 octobre 2016 (feu tricolore) - Acceptation de l'indemnité d'assurance <i>4 132,40 € correspondant au montant de la remise en état moins la valeur à neuf qui sera récupérable ensuite</i>	5 mars 2018
2018.16	Sinistre du 26 octobre 2016 (feu tricolore) - Acceptation de l'indemnité d'assurance - Valeur à neuf <i>453,60 € correspondant à la valeur à neuf (complément DM n° 2018.15)</i>	8 mars 2018
2018.17	Mission d'expertise des véhicules mis en fourrière - Approbation d'un contrat de gré à gré <i>Annule et remplace DM n° 2018.12 dans laquelle les montants étaient indiqués HT alors qu'il s'agissait en fait de montants TTC : Montants interventions : 61 € TTC pour voitures particulières et 30,50 € TTC pour cyclomoteurs, motocyclettes...</i>	8 mars 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de ces décisions à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 23 mars 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-1\_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2018

Affichage : 23/03/2018